



# EXTRAIT

## DU REGISTRE DES ARRÊTES DU MAIRE

Le Maire de la commune de BOHARS (Finistère)

Vu le code général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L2212-1, L2212-2, L2213-1 à L2213-5,

Vu le code de la route,

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (Livre 1 – 8<sup>ème</sup> partie – Signalisation temporaire) approuvée par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992 modifié,

Vu l'arrêté n° 2020-228 en date du 11 juin 2020 reçu en sous-préfecture le 12 juin 2020 portant délégation de fonctions à M. Jean-Yves TREBAOL, Adjoint au Maire,

Vu la demande émanant de Monsieur Paul PERRAMENT, 53 rue de Penfeld 29820 Bohars en date du 27 mars 2025,

Considérant que pour assurer la sécurité publique et la sûreté de la circulation à l'occasion de travaux sur la façade de la maison sise au 53 rue de Penfeld, il y a lieu de réglementer la circulation piétonne et le stationnement sur cette voie,

### ARRÊTE

#### Article 1:

Le stationnement et la circulation piétonne seront interdits au niveau du 53 rue de Penfeld, à compter du début des travaux le lundi 7 avril 2025 jusqu'à la fin du chantier et selon les conditions météorologiques (durée estimée : 8 jours).

#### Article 2 :

La signalisation adéquate sera mise en place et entretenue par Monsieur Paul PERRAMENT qui assurera par ailleurs la protection et le balisage du chantier ainsi que la sécurité des piétons.

#### Article 3 :

A la fin du chantier, Monsieur Paul PERRAMENT s'engage à nettoyer et à réparer les dommages éventuellement causés au domaine public.

#### Article 4 :

La Directrice Générale des Services, le commandant de la communauté de brigades de gendarmerie de Plouzané et tous les agents de la force publique sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, dont la copie sera transmise à :

- à Monsieur Paul PERRAMENT,
- Monsieur le Président de Brest métropole (services voirie),
- Monsieur Commandant de la communauté de brigades de gendarmerie de Plouzané,

A Bohars, le 27 mars 2025

Pour le Maire, Jean-Yves TREBAOL,



Affiché en Mairie le :

27 mars 2025